



## **COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 mars 2020**

L'an deux mil vingt le 9 mars à 20h 30, le conseil municipal, convoqué par lettre à domicile, en date du 05 mars 2020 s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame le Maire Chantal RENAUDINEAU.

**Présents :** Monsieur Olivier BARBOT, Monsieur Thierry CLÉMENCEAU, Monsieur Luc EYBEN, Monsieur Jean-Claude GROSBOIS, Madame Marie GUICHARD, Madame Christelle LE MELLAY, Monsieur Sébastien MEUNIER, Madame Sylvia NOICER, Monsieur Michel RABINEAU, Madame Chantal RENAUDINEAU, Monsieur Patrick TOQUÉ, Madame Sylvie WAFLART.

**Représentés :** Madame Sylvie DUCHENE-GODET donne pouvoir à Monsieur Luc EYBEN, Madame Marie-Christine PEROT donne pouvoir à Madame Marie GUICHARD

Excusée : Madame Hélène COUÉ

**Absents :** Monsieur Yannick DESNOES

**MONSIEUR LUC EYBEN EST NOMMÉ SECRÉTAIRE DE SÉANCE.**

**LE COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FÉVRIER 2020 EST ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.**

### **20-18 Vote du budget primitif 2020**

#### **Exposé**

Madame le Maire présente le budget primitif 2020 corrigé de la commune.

Les dépenses imprévues du budget primitif voté le 13 février représentaient plus de 7.5 % des dépenses réelles en fonctionnement et en investissement, autorisées.

Après ajustement des dépenses Madame le Maire propose :

#### **Pour la section de fonctionnement :**

De voter le budget par chapitre :

**Cette section s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 1 773 779 €**

#### **Pour la section d'investissement**

De voter le budget par chapitre :

**Cette section s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 3 327 433.55 €**

dont 1 893 339 € de restes à réaliser de dépenses.

#### **Décision**

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal adoptent, à l'unanimité, le budget primitif 2020 corrigé.

**La séance est levée à 22h00.**